



DEPARTEMENT DE LA DROME
ARRONDISSEMENT DE DIE
CANTON DE SAILLANS
COMMUNE DE SAILLANS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans une salle de classe du groupe scolaire sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : François PEGON ; Alain MACHET (pouvoir pour Michel BERNARD) ; Charles DESBOIS ; Jean-François PECCOUD ; Hervé ROMAND ; Freddy MARTIN ; Jean-Claude MIEGE ; Nadine GUINARD ; Delphine FONTAYNE ; Annette GUEYDAN.

ABSENTS EXCUSES : Elie MAROGLOU ; Bénédicte JAFFRE ; Michel BERNARD ; Michèle CLOUET ;

Date de la convocation : 5 décembre 2013

Secrétaire de séance : Jean-François PECCOUD

Quorum : M. le Maire constate que le quorum est atteint avec la présence de dix conseillers municipaux à l'ouverture de la séance (8 conseillers minimums).

Ordre du jour

- 1/ Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal
- 2/ Cession d'éléments mobilier de l'ancienne perception
- 3/ Subvention pour une classe découverte piscine au centre de vacances du Piroulet en 2014
- 4/ Subvention exceptionnelle à l'association « Yoga pour tous »
- 5/ Recensement de la population 2014 : modalités financières de paiement des agents recenseurs
- 6/ Projet de restauration et de mise en valeur du patrimoine vernaculaire : programme définitif et plan de financement
- 7/ Garantie de la commune de Saillans sur l'emprunt contracté par le groupe SDH pour le projet de construction place Maurice Faure
- 8/ Décisions modificatives aux budgets
- 9/ Implantation d'un cabinet dentaire à Saillans
- 10/ Réforme des rythmes scolaires
- 11/ Tarifs des terrasses commerciales grande rue pendant les travaux de mise en séparatif – année 2013
- 12/ Subvention au comité des fêtes pour les rencontres jumelage des 26/27 octobre 2013
- 13/ Subvention pour le Téléthon 2013
- 14/ Subvention exceptionnelle à l'entente Crest/Saillans de Basket
- 15/ Tarifs des salles communales

Questions diverses / informations :

- décisions prises par délégation
- agenda des manifestations

Monsieur le maire propose de supprimer le point n°8. Le point n°2 a été évoqué lors du dernier conseil plénier et relève de la délégation de compétence du conseil municipal au maire. Il est également proposé d'ajouter un point nouveau relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au comité des fêtes de Saillans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **ADOpte** l'ordre du jour transmis lors de la convocation à la présente séance avec les corrections proposées en début de séance,

Monsieur le maire rend hommage à la personne de Nelson Mandela, qui vient de décéder :

« Hommage à Nelson Mandela »

Il a été :

- contre le racisme
- contre l'apartheid
- pour le droit à la différence

Pour ces idées, il a été :

- un Homme de combat,
- un Homme de sacrifice, emprisonné pendant plus de 27 ans dans des conditions souvent très dures.
- un Homme de pardon avec son rapprochement avec De Klerk

qui permettra la construction d'une Afrique du sud démocratique. Il mènera une politique de réconciliation entre les noirs et les blancs et une politique de lutte contre les inégalités économiques.

Ce 10 décembre, jour de ses obsèques mais aussi journée mondiale des Droits de l'Homme, que notre commune rende hommage à ce grand personnage. Pour ceux qui le souhaitent, je vous propose un instant de recueillement ».

1/ Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal (joint)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés (une abstention),

- **ADOpte le compte rendu du dernier conseil municipal.**

2/ Subvention pour une classe découverte piscine au centre de vacances du Piroulet en 2014

L'école élémentaire de Saillans sollicite la commune pour une aide au financement d'une classe verte au centre vacances du Piroulet (Vassieux-en-Vercors) du 14 au 18 avril 2014. La subvention sollicitée s'élève à un montant minimum de 2300 € correspondant à la subvention donnée par le conseil général de la Drôme pour le séjour et ne peut être inférieure. Il est rappelé que la commune apporte habituellement son soutien à cette demande transmise par l'école tous les 3 à 4 ans. Au total, 62 élèves sont concernés des classes de CP, CE1 et CE2. Il est proposé de donner un accord avec inscription budgétaire 2014. L'association des parents d'élèves du groupe scolaire « les petites canailles » participent également financièrement à la prise en charge du coût de l'opération qui s'élève à 14 451.75 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **ADOpte le compte rendu du dernier conseil municipal.**

3/ Subvention exceptionnelle à l'association « Yoga pour tous »

L'association « Yoga pour tous » sollicite à titre exceptionnel un soutien financier. Après examen du courrier transmis par l'association, il s'avère que celle-ci n'est pas déficitaire à la clôture des comptes avant dissolution. Par ailleurs, le conseil municipal ne sait pas, au jour de la présente séance, si la dissolution de l'association est effective ou non. Dans la mesure où la dissolution serait effective, il n'est plus possible de verser une subvention publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **SURSOIT A STATUER en l'attente de précision sur la situation (dissolution ou non) de l'association et la confirmation de l'absence de déficit lors de la clôture des comptes,**

4/ Recensement de la population 2014 : modalités financières de paiement des agents recenseurs

La population de la commune de Saillans sera recensée entre le 15 janvier et le 14 février prochains soit 5 ans après le dernier recensement effectué en 2009. Pour y procéder, la commune est chargée de l'organisation, du recrutement et du paiement des agents recenseurs et percevra une dotation d'Etat d'un montant de 3000 € environ. Afin d'assurer la bonne mise en œuvre et la réussite de cette opération très importante pour la commune (indexation notamment des dotations d'Etat sur la charge de population) il est proposé cette année de diviser la commune en quatre secteurs confiés chacun à un agent recenseur pour ne pas excéder 250 logements par agent. Le recensement de 2009 avait constaté une nette hausse de la population et du nombre de logements (+ de 800). Ce découpage a été recommandé et validé par l'INSEE en charge de la supervision. La coordination est confiée au secrétaire général. Les agents recenseurs percevront une rémunération proposée comme en 2009 et rappelée ci-après :

- 1 € par logement
- 1 € par bulletin individuel
- 1 € par dossier d'adresse collective
- 50 € pour les deux séances de formation
- 5 € pour frais de carburant pour les deux districts urbains et 20 € pour les districts extérieurs au centre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **FIXE la rémunération des agents recenseurs pour la campagne de recensement 2014 ainsi qu'énoncé ci-avant,**

5/ Projet de restauration et de mise en valeur du patrimoine vernaculaire : programme définitif et plan de financement.

Ce projet a été mené en partenariat entre l'association « Vivre à Saillans » et la commune sous l'égide de la commission patrimoine. Il permet de postuler à un financement très significatif auprès du conseil régional et du conseil général.

Il a déjà fait l'objet de délibérations du conseil municipal. Une première estimation de 15 000 € puis de 18 000 € en mai et juin 2013 portait sur la seule réhabilitation des fontaines. Le projet a évolué dans le courant de l'année 2013 pour répondre à la stratégie du territoire de la Vallée de la Drôme (proposer des circuits de découverte enfants, famille, réhabiliter et relier le patrimoine vernaculaire en créant une offre touristique) et pouvoir bénéficier d'un soutien technique et financier au titre

du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (contrat financier entre la Région et le territoire du Syndicat mixte de Développement de la Vallée de la Drôme – cf. fiche action28B).

Le programme prévoit ainsi un volet transfert des savoir-faire locaux (via la participation d'un chantier école du GRETA – Die) et l'intégration d'une mission d'étude et d'accompagnement présentée par le bureau Kapyrus (Die) constituant un volet de médiation culturelle. La mise en valeur de la réhabilitation projetée sur les ouvrages de Saillans s'appuiera sur un circuit en centre ville accessible à tous publics et proposant des contenus aux diverses catégories de public concernées (famille enfant/ adultes). Les acteurs définitifs de l'opération seront choisis par la commune maître d'ouvrage après acceptation du plan de financement. Il paraît intéressant de développer le volet historique avec le soutien de la conservation départementale. Cet aspect permettra d'offrir un troisième niveau de lecture du circuit (familles enfant / adultes / et lecture un peu plus scientifique). Il convient toutefois de ne pas installer in situ des supports de signalétique le long du parcours. La lecture plus patrimoniale et historique à réaliser sera représentée par un panneau « pupitre » installé au début du circuit (près de l'office de tourisme) selon la charte graphique départementale.

Le planning prévisionnel de l'opération est précisé :

- | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| * janvier : réunion de lancement |
| * Février : définition du fil conducteur |
| * Mars-Avril : travaux GRETA- installation du mobilier pédagogique |
| * Juin : réalisation des livrets, réception des travaux. |
| * Second semestre (notamment en saison estivale) : promotion et valorisation de la démarche auprès du public |

Sur cette base complétée, le plan de financement de l'opération pourrait s'appuyer (sous réserve de validation des autorités) sur des financements 2014 à hauteur de 50 % des dépenses éligibles liée à la médiation culturelle, réhabilitation du patrimoine vernaculaire (région Rhône-Alpes) et 29,75% + 10 % patrimoine (auxquels il faut appliquer la réfection de l'aide régionale sur le coût total). Planning prévisionnel. Le plan de financement figure ci-après :

DEPENSES (1)	Dépenses totales en € (HT)	Dépenses subventionnables en € (HT)	RECETTES	Montant éligible en €	Taux de subv° appliqué (%)	Montant en €
Conception fabrication des éléments du parcours familial au fil de l'eau Saillans (devis Kapyrus)	23 675	23 675	Région Rhône-Alpes, via CDDRA	30 126	50	15 063
Conception panneau de départ Devis T Vitraux	2 516	2 516				
Remise en état des ouvrages fontaines matériaux et outillages divers (devis Greta)	3 368	3 368	Conseil général	15 063	39	5 875
Robinetterie (devis Sandri)	567	567	Autofinancement mairie Saillans dont association AVS			9 188 5 000
TOTAL	30 126	30 126	TOTAL			30 126

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- DECIDE de mener une opération de restauration du patrimoine vernaculaire pour un coût estimatif fixé à 30 126 € HT et selon le plan de financement présenté,
- SOLLICITE le soutien financier de la Région Rhône-Alpes (CDDRA), du conseil général et de l'association Vivre à Saillans pour la réalisation de cette opération.

6/ Garantie de la commune de Saillans sur l'emprunt contracté par le groupe SDH pour le projet de construction place Maurice Faure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

Vu la demande formulée par **S.D.H. Constructeur**

et tendant à garantir un prêt PLAI et un prêt PLUS

Vu les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt PLUS d'un montant total de 750 000.00 euros, souscrit par SDH Constructeur auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer la construction de 12 logements à Saillans dont 9 PLUS aux caractéristiques suivantes :

Montant du prêt	:	750 000.00 €
Durée de la période de préfinancement	:	de 3 à 24 mois maximum
Durée de la période d'amortissement	:	40 ans
Périodicité des échéances	:	annuelles
Index	:	Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb

Taux annuel de progressivité : de - 3 à 0.5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A. les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt PLAI d'un montant total de 275 000.00 euros, souscrit par SDH Constructeur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt PLAI est destiné à financer la construction de 12 logements à Saillans dont 3 PLAI. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt	:	275 000.00 €
Durée de la période de préfinancement	:	de 3 à 24 mois maximum
Durée de la période d'amortissement	:	40 ans
Périodicité des échéances	:	annuelles
Index	:	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	:	taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Taux annuel de progressivité	:	de - 3 à 0.5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A. Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

- FIXE les conditions suivantes pour l'exercice desdites garanties : garantie accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par SDH Constructeur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à SDH Constructeur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- AUTORISE le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et consignations et l'emprunteur.

7/ Implantation d'un cabinet dentaire à Saillans

Un chirurgien dentiste, a fait connaître à la mairie son intention d'implanter à Saillans son cabinet principal. Un praticien s'était également manifesté pour l'ouverture d'un cabinet secondaire mais a préféré ne pas donner suite après avoir eu connaissance du souhait d'ouverture d'un cabinet principal par un confrère.

Les locaux professionnels du cabinet se situeraient au sein du bâtiment SDH (parmi les appartements proposés à la vente). Il est proposé que le conseil municipal manifeste par délibération son soutien à l'implantation d'une telle activité sur la commune qui présente un intérêt indéniable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- PREND ACTE de l'information d'installation d'un cabinet dentaire à Saillans,
- SOUTIEN le principe de l'implantation d'une activité de chirurgien dentiste à Saillans.

8/ Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le quatrième adjoint rappelle le projet de réforme des rythmes scolaires souhaité par le Gouvernement dans l'école primaire. Il fait part des nombreuses réunions de concertation et d'échange menées avec l'équipe éducative, les représentants des parents d'élèves, les associations locales : 8 réunions se sont déjà tenues les 25 juin 2013 (social), 4 juillet 2013 (tripartite), 7 octobre 2013 (social + association), 14 octobre 2013 (tripartite), 15 octobre 2013 (social + parents), 6 novembre 2013 (dépouillement), 8 novembre 2013 (social) ; à la fin d'année scolaire 2012/2013, une information sur la réforme (élus, enseignants, responsables des clubs, périscolaire...) ; au début de l'année scolaire, un questionnaire a été établi et adressé par les délégués des parents d'élèves et abouti à une réunion « compte rendu » tripartite. Suite à la réunion, des orientations ont été définies mais aucune solution n'a été trouvée et un nouveau questionnaire a été diffusé. Au titre des contributions aux échanges, l'inspectrice de l'éducation nationale ainsi que la CAF ont été sollicités.

A l'issue de cette démarche préparatoire, la mairie doit transmettre une proposition d'emploi du temps le 14 décembre 2013 à la direction des services de l'éducation nationale de la Drôme.

Un emploi du temps a été arrêté en concertation au sein du conseil d'écoles et précisé (ci-après) :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Elémentaire	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00
Maternelle	8h30-11h50	8h30-11h50	8h30-12h00	8h30-11h50	8h30-11h50
Elémentaire	14h00-15h30	14h00-15h30		14h00-15h30	14h00-16h00
Maternelle	13h50-15h30	13h50-15h30		13h50-15h30	13h50-16h00
TAP	15h30-16h30	15h30-16h30		15h30-16h30	16h00-16h30

Une réflexion est en cours pour modifier le créneau méridien (pour une sortie à 11h30 au lieu de 12h00 et une entrée à 13h30 au lieu de 14h00).

Il ressort néanmoins de ce travail préparatoire la persistance de nombreux points d'interrogations et préoccupations sur les modalités de mise en œuvre de la réforme :

- 1/ Conditions d'exercice de la compétence périscolaire avec la réforme des intercommunalités et par suite le délai de mise en place du PEDT (Projet Educatif Territorial),
- 2/ Capacité à recruter plusieurs animateurs pour animer de petits créneaux horaires (zone rurale),
- 3/ Capacité à organiser un dispositif d'accueil pérenne et structuré reposant sur l'offre associative locale (et ce en dépit d'une offre locale relativement importante),
- 4/ Interrogations des parents sur le dispositif,
- 5/ Effet négatif de la réforme sur les activités actuelles de certaines associations comme les sportives (la perte du mercredi matin est difficile à remplacer le week-end ou en soirée),
- 6/ Coût du dispositif chiffré à 33 000 € brut (sans aide) et 25 000 € net (avec aides) qui demanderait une hausse de la fiscalité de 5 à 6,7 % des taxes locales (hors CFE),
- 7/ Disparition de l'aide du Gouvernement aux collectivités au terme de deux ans et ses conséquences (baisse de la qualité du service devenu simple garderie),
- 8/ Difficultés d'organiser les transports scolaires avec un rythme différent par école (zone rurale),
- 9/ Ne tient pas compte du rythme biologique des enfants qui ne sont pas aptes à recevoir (ou à participer à...) des enseignements fondamentaux en début d'après midi, d'où les difficultés à mettre en place un emploi du temps cohérent.

Au regard de l'ensemble des éléments exposés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PRESENTE le projet d'emploi du temps sus indiqué arrêté en conseil d'école,
- EXPOSE ses fortes interrogations et préoccupations sur les conditions de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à compter de septembre 2014 qui amène le conseil municipal à abandonner la mise en place du projet devant l'incapacité humaine et financière à le mettre en œuvre,
- DEMANDE au maire de bien vouloir transmettre cette délibération à la direction des services de l'éducation nationale.

9/ Tarifs des terrasses commerciales grande rue pendant les travaux de mise en séparatif

Il est proposé d'exonérer les commerces de la grande rue de la redevance d'occupation du domaine public pendant la durée du chantier de mise en séparatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **EXONERE les commerces de la grande rue (situés sur la zone de chantier) de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses commerciales implantées pendant la durée du chantier,**

10/ Subvention au comité des fêtes pour les rencontres jumelage des 26/27 octobre 2013

Monsieur le troisième adjoint rappelle qu'une subvention a été allouée par la commune au comité des fêtes pour les rencontres jumelage des 26/27 octobre 2013 : le conseil municipal avait fixé une somme de 3000€ avec une première subvention attribuée à hauteur de 2000 € en juin dernier pour le lancement de l'opération. Le bilan financier de l'opération a été présenté aux conseillers municipaux par la présidente du comité des fêtes.

Il est proposé de prendre en charge par subvention la valeur du déficit restant après le versement de la première subvention soit 1250€, dont 250€ correspondant au spectacle donné au Temple.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **ALLOUE une subvention complémentaire de 1250 € au comité des fêtes pour l'organisation des rencontres du jumelage Saillans / Saillans qui se sont tenues les 26 et 27 octobre 2013,**

11/ Subvention pour le Téléthon 2013

Monsieur le troisième adjoint expose la proposition de soutien de la commune pour le Téléthon 2013. Il est proposé de participer à l'organisation sous la forme d'une subvention au comité des fêtes destinée à couvrir les frais d'acquisition des bouteilles d'hélium pour le lâcher de ballons. Le bilan des activités est positif. Des associations dynamiques ont mené plusieurs actions avec un public convivial et doivent être remerciées pour leur dévouement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- ALLOUE une subvention de 105€ au comité des fêtes dans le cadre de l'organisation du téléthon 2013

12/ Subvention exceptionnelle à l'entente Crest/Saillans de Basket

Monsieur le troisième adjoint expose la demande de subvention de l'entente Crest Saillans. S'agissant d'une demande inhabituelle portant sur un renforcement des structures d'encadrement du club (formation d'un entraîneur), du dynamisme reconnu du club qui compte de nombreux pratiquants sur la commune (36), il est proposé de donner une suite favorable par l'attribution d'une subvention de 150 € à titre exceptionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- ALLOUE une subvention de 150€ à l'entente Crest/Saillans Basket pour la soutenir dans son action exceptionnelle de formation,

13/ Tarifs des salles communales

Monsieur le troisième adjoint indique que les tarifs de mise à disposition des salles communales présentent aujourd'hui des lacunes et méritent d'être précisés et complétés afin de répondre aux diverses situations et demandes rencontrées. Il est proposé en particulier de ne plus distinguer au sein des activités menées par les associations de Saillans en actant, hormis la participation aux frais de chauffage, le principe d'une mise à disposition à titre gratuit.

Associations Saillans			Associations hors Saillans			Caution et Options (pour tous)		
	Mise à disposition	Chauffage	Mise à disposition ponctuelle	Mise à disposition régulière (*)	Chauffage	Cuisine	Ménage	Caution (pour tous)
Salle des fêtes	Gratuit	6 € / heure	180 €	300 €	6 € / heure	30 €	100€ salle + 30 € cuisine	750 €
Salle polyvalente	Gratuit	Forfait annuel 90 €. Ponctuel : gratuit.	60 €	150 €	Annuel : 90 € Ponctuel : 10€	non prévu	non prévu	250 €

(*) Cours réguliers donnés, par exemple de manière hebdomadaire, sur plusieurs mois.

Location ponctuelle aux personnes privées et entreprises								
	Habitant	Personne hors Saillans	Entreprise Saillans	Entreprise hors Saillans	Caution	Cuisine	Ménage	Chauffage
Salle des fêtes	100 €	300 €	200 €	600 €	750 €	30 €	100€ salle + 30 € cuisine	6 € / heure
Salle polyvalente	50 €	150 €	100 €	300 €	250 €	non prévu		60 €

Exemple de locations pour les personnes privées : fêtes, mariages, anniversaires,)

Exemple de locations pour les entreprises : salon, activité commerciale,....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- FIXE le tarif des salles communales à compter de la rentrée 2013/2014 ainsi qu'exposé ci-avant

14/ Subvention de fonctionnement au comité des fêtes

Monsieur le premier adjoint expose les nombreuses animations mises en place sur la commune par le comité des fêtes au cours de l'année 2013. Hormis les opérations spécifiques menées pour l'organisation du forum Biovallée, les rencontres du jumelage ou encore le carnaval, de nombreuses manifestations ont été organisées telles que les « Puces musicales », la « Chasse aux œufs de Pâques » ou encore la participation à l'organisation du « Challenge Charles et Alice » et au « Téléthon ». Il est proposé de soutenir ces actions d'animation du village par l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 500€ au comité des fêtes de Saillans.

Informations / questions diverses : Agenda :

- Vœux du maire et du conseil municipal : vendredi 10 janvier 2014- 18 h 30 – salle des fêtes
- Noël du personnel : mardi 17 décembre 2013 – 18 h 30 – Algécos (avec la CCPS)
- Inauguration de la montée d'escalier de l'hôtel de ville rénovée par l'entreprise GENCEL : vendredi 13 décembre à 11h30. Une lettre de félicitation sera remise à l'entreprise pour la qualité du travail réalisé. Un éclairage complémentaire dans la première partie de la montée d'escalier sera ajouté en lien avec l'électricien retenu qui a déjà remis aux normes les installations de l'étage,
- Inauguration du pont des Claux réhabilité le 15 janvier 2013 à 11h30 (sur site puis en mairie, salle du conseil municipal),

- Inauguration de l'extension du réseau d'assainissement quartier les Samarins le 24 janvier 2013 à 11h30 (sur site puis en mairie, salle du conseil municipal).

La séance est close à XXX

Le secrétaire de séance,